



Sortie du groupe d'étude des landes de Sénart du mardi 16 juin 2009

Rapport présenté par Jean-François PONGE, MNHN-Brunoy

Le groupe d'étude des landes de Sénart est animé par le collectif associatif Sénart Forêt du III^e Millénaire (SFMII) et par la Société Batrachologique de France (SBF). Sa première sortie a eu lieu le 25 juin 2008

Participants (dans l'ordre alphabétique)

Gilles DURAND (SFMIII), Gérard HERBUVEAUX (SBF), Marcel d'HINZELIN (SFMIII), Jean-François PONGE (MNHN), Michel TANANT (ONF)

Les secteurs de lande (végétation à base de bruyères) sont rares en forêt de Sénart. Le plus important et le plus anciennement connu et cartographié est le secteur de la lande des Uzelles (anciennes uzelles de Draveil) aussi appelé « Lande des Bergeries ». D'autres secteurs, moins importants, sont présents dans les zones ayant subi des boisements à base de résineux (pin sylvestre, pin laricio, sapin de Douglas), ou sont apparus à la suite de la tempête de Noël 1999. On notera que vers 1930, le massif de Sénart comportait environ 20% de « bruyères », c'est-à-dire de landes.

Lande des Uzelles (parcelles 30 à 36, 72 à 79)

Cette zone, classée dans la Série d'Intérêts Écologiques dite « Plaine des Bergeries » (Malgouyres 1996a, b, c, d), fait l'objet d'un plan de gestion portant sur la période 1996-2010, dont l'objectif est de **diversifier les milieux ouverts (lande, pelouse) et semi-ouverts (lande boisée, forêt claire)**. La visite a concerné essentiellement les zones ayant fait l'objet d'essais comparatifs récents effectués sous la direction de Michel Tanant (ONF). Une petite zone a fait l'objet au cours de l'hiver 2008-2009 d'un recépage des trembles (coupe basse manuelle) avec exportation des rémanents (déchets issus de la coupe des branchages), placés en tas sur une aire réservée à cet effet. On remarque une grande **diversité floristique** dans un habitat de type « pelouse maigre » où les trembles coupés drageonnent. Par comparaison, la zone avoisinante, de surface plus importante et qui a fait l'objet d'une coupe haute

mécanique (passage du girobroyeur) au cours des deux années précédentes, montre une ramification assez dense des trembles et le développement important d'un tapis de canche flexueuse, graminée connue pour ses propriétés allélopathiques (toxicité vis-à-vis des autres végétaux). La discussion s'engage sur l'évolution possible, à court et moyen terme, de ces deux milieux. La coupe basse avec exportation génère dans l'immédiat de bonnes potentialités en termes de diversité floristique (et probablement entomologique) mais s'avère d'un coût élevé (il s'agit d'une opération manuelle, réalisable seulement sur de petites surfaces), alors que la coupe haute, d'un coût moins élevé et donc utilisable sur de grandes surfaces, favorise des espèces monopolistes (tremble, canche). La coupe rase, pour être efficace, devrait être répétée souvent en raison du drageonnement des saules et bouleaux, alors que la coupe haute peut faire l'objet d'assez longues périodes sans intervention, les saules et bouleaux ne devant pas être coupés avant d'avoir atteint un diamètre important, pour éviter leur drageonnement. Il est préconisé de répéter la coupe basse (la création d'une seconde placette expérimentale est préconisée) et de suivre l'évolution de la végétation sur quelques années avant de prendre une décision: en effet, la coupe basse, si elle défavorise dans un premier temps les ligneux, favorise leur installation ultérieure par graines, alors que la coupe haute, qui les fait buissonner, n'augmente pas le nombre d'individus. Les tas de rémanents, s'ils ne sont pas brûlés dans l'immédiat, doivent être maintenus en l'état car ils constituent un refuge intéressant pour les reptiles et les amphibiens.

Une visite a également eu lieu dans les autres milieux présents dans la Lande des Uzelles: **lande atlantique** à callune, bruyère cendrée et bruyère à balais (espèce rare, station la plus septentrionale en France de cette espèce), **pelouse maigre** (nombreuses plantes rares, dont la lobélie brûlante et des orchidées), **fruticée** (boisement d'aubépines et de prunelliers), **forêt claire**. On a pu noter un dépérissement (passager ?) de la bruyère à balais dans les zones où cette plante est la plus dense (parcelle 74), peut-être en raison d'un hiver plus rigoureux que la moyenne des 20 dernières années, auquel la plante n'a pu s'acclimater.

La forêt claire a fait l'objet d'une visite approfondie, en raison de sa non-gestion actuelle. Cette partie de l'ancienne lande des Uzelles, actuellement sous couvert à la suite de boisements spontanés et de plantations de pins (sylvestre et laricio), renferme des zones humides uniquement cantonnées à des mares et tourbières (Mare aux Faons SBF 121-01, Mare aux Biches SBF 121-02, Mare aux Deux Potamots SBF 122-01, Mare des Uzelles SBF 121-04, anciennement appelée Mare aux Cerfs sur la carte de Dom Coutans, Mare SBF 121-03). Selon les conditions de sol et la géologie du site (affleurement de calcaire de Brie) on observe une variété de conditions écologiques, allant d'une flore calcicole à une flore hyper-acidiphile. Cette diversité floristique pourrait être mise en valeur par des **éclaircies progressives** permettant l'arrivée de lumière au sol sans pour autant favoriser les **espèces héliophiles** (gourmandes de lumière) envahissantes, telles que la ronce et l'aubépine sur les sols les plus riches, ou la callune sur les sols les plus pauvres. Ces préconisations de gestion, déjà formalisées lors d'une visite du Comité de Suivi Écologique en 2008 (qui n'a fait l'objet à ce jour d'aucun compte-rendu), s'appliquent essentiellement aux parcelles 78 et 79 d'une part, 75 d'autre part. La mise en lumière de la forêt bénéficierait en outre aux amphibiens, notamment la **rainette arboricole**, entendue lors de la sortie dans la mare SBF 121-08 et le **crapaud accoucheur**, dont les chablis en zones humides constituent les habitats terrestres de prédilection.

Le chêne rouge d'Amérique, heureusement peu présent dans cette zone, existe cependant en alignement le long de la Route Forestière de l'Ermitage. Pour pallier à tout risque de propagation de cette espèce exotique envahissante (susceptible de remplacer totalement le chêne rouvre sur le long terme) il est suggéré de l'éradiquer sur la totalité de la Série d'Intérêts Écologiques.

Zone du Cormier (parcelle 98)

Cette zone, qui devrait être intégrée prochainement dans une Série d'Intérêts Écologiques (à la suite de l'abandon par l'ONF du projet de Réserve Biologique Dirigée), a fait l'objet d'un incendie le 1^{er} avril 2009 dans la zone occupée par une pelouse humide à molinie, en bordure de la tourbière du Cormier. Les parties mortes de la molinie, sèches et très inflammables en début de printemps, ont été la proie d'un incendie, probablement involontaire, lié à la fréquentation importante de cette zone par le public. Des **effets positifs de cet incendie** ont été remarqués : lutte contre le boisement (les bouleaux sont morts, ainsi que la callune), expansion des **espèces patrimoniales** dont la gentiane pneumonanthe et l'orchis tacheté (observés en nombreux exemplaires). Bien que l'on ne puisse préconiser en forêt urbaine l'usage du feu comme moyen de gestion (« prescribed burning » des anglo-saxons), on ne peut que constater ses effets positifs. Dans l'immédiat, on peut préconiser l'enlèvement des parties mortes des arbres, afin d'éviter tout enrichissement du sol par décomposition du bois raméal dans cette zone dont l'intérêt est précisément la pauvreté du sol (en calcium, magnésium, potassium, etc...).

Parcelle 140, près du Carrefour du Chêne Boudin

Dans cette parcelle sur sols pauvres, fortement touchée par la tempête de 1999, des cloisonnements ont été effectués en 2007, selon les préconisations en usage dans la nouvelle sylviculture « respectueuse des sols » (Pischedda 2009). Une lande à callune et bruyère cendrée s'est installée, au milieu de chênes morts ou en très mauvais état, et de pins sylvestres. Cette lande est en voie de colonisation par le bouleau et le tremble, très agressifs. Une discussion s'engage, au cours de laquelle plusieurs scénarios sont envisagés. Un maintien à tout prix de la lande sur la totalité de la surface semble exclu, en raison du coût élevé (en main-d'œuvre notamment) que constituerait la lutte contre le bouleau et le tremble. Il est suggéré de suivre le développement de la lande à faible coût, peut-être dans le cadre d'une Série d'Intérêts Écologiques, dans l'objectif de voir apparaître une mosaïque de situations contrastées résultant de l'hétérogénéité des conditions de sol et des aléas de la dynamique de la végétation. Dans les zones fortement colonisées par le bouleau et le tremble, il est suggéré de laisser le temps faire son office sur une période d'environ 30 ans, en permettant de reconstituer un sol (fortement dégradé par les travaux liés aux cloisonnements) favorable à l'installation spontanée du chêne, disséminé à longue distance principalement par le geai des chênes.

Conclusions

Cette sortie a permis de dresser un panorama des situations diverses dans lesquelles se trouvent les landes ou fragments de landes présents actuellement en FD de Sénart. Grosso modo, à situation différente, solution différente. C'est donc au cas par cas que l'on doit effectuer des préconisations de gestion, dont les solutions « ne rien faire » ou « attendre et voir » sont parfois les meilleures à envisager dans l'immédiat, comme cela a été signalé à plusieurs reprises dans ce document, qui n'a d'autre ambition que de dresser un état sommaire des lieux dans une perspective de conservation du patrimoine exceptionnel (aussi près de Paris) de notre forêt.

Références

Malgouyrès, F., 1996a. Proposition de plan de gestion de la Série d'Intérêts Écologiques « Plaine des Bergeries », Forêt Domaniale de Sénart (1996-2010). Office National des Forêts, 52 pp + annexes.

Malgouyrès, F., 1996b. Série d'Intérêts Écologiques « Plaine des Bergeries », Forêt Domaniale de Sénart (1996-2010). Description des faciès de végétation. Office National des Forêts, non paginé.

Malgouyrès, F., 1996c. Série d'Intérêts Écologiques « Plaine des Bergeries », Forêt Domaniale de Sénart (1996-2010). Lisières et franges boisées. Office National des Forêts, non paginé.

Malgouyrès, F., 1996d. Série d'Intérêts Écologiques « Plaine des Bergeries », Forêt Domaniale de Sénart (1996-2010). Fosses pédologiques permanentes sur les landes. Office National des Forêts, non paginé.

Pischedda, D., 2009. Guide pratique pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « PROSOL ». Office National des Forêts, 110 pp.